Appel à votre générosité

Envoyez vos dons à l'aide de l'enveloppe T jointe, rédigez vos chèques à l'ordre de La Semaine de la Bonté.
ou consulter notre site 🖳 *www.semainedelabonte.fr* *pour rédiger vos virements.*
Si vous donnez 100€ vous déduisez 66% soit 66 € : votre don vous coûte en réalité 34 €.

Donnez tout en réduisant vos impôts

Les dons faits à la Semaine de la Bonté ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal une fois par an pour l'ensemble de vos dons

Le prélèvement à la source en 2024

En janvier 2025 vous recevrez un acompte de 60% sur la base de ce que vous avez donné en 2023.
Lorsqu'au **printemps 2025**, vous déclarerez vos revenus **2024**, vous indiquerez, comme chaque année, le montant de vos dons.
En **septembre 2025**, la réduction d'impôt relative à vos dons de 2024 vous sera restituée par l'administration fiscale sous forme de régularisation par rapport à l'acompte forfaitaire que vous a adressé l'administration fiscale en janvier.

Vous pouvez aussi prolonger votre générosité

… par un geste de soutien qui va plus loin, un geste de solidarité entre les générations, par un legs, une donation ou le bénéfice d'une assurance-vie.
La Semaine de la Bonté est une association reconnue d'utilité publique depuis près de 70 ans. Tout ce que vous lui transmettez par legs, donation ou assurance-vie, lui est remis sans qu'aucun impôt ou taxe ne soit prélevé.

- **Le legs**

Il permet de garder la disposition de ses biens jusqu'au jour du décès. Faire un legs au profit de la Semaine de la Bonté nécessite la rédaction d'un testament. Les règles juridiques des successions étant complexes, il est vivement recommandé de s'adresser à un notaire afin d'éviter une rédaction non conforme à la loi.

- **L'assurance-vie**

Elle permet également de disposer des fonds déposés jusqu'au décès. Vous pouvez souscrire un contrat au bénéfice de la Semaine de la Bonté auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance. Il convient de bien noter le nom et l'adresse de notre association comme bénéficiaire et d'avertir la semaine de la Bonté de cette décision.

- **La donation**

C'est un acte par lequel est donné immédiatement un bien ou une somme d'argent. Cet acte est irréversible. Il est particulièrement recommandé de faire appel à un notaire.

- **La légation universelle**

Si vous n'avez pas d'héritier direct, vous pouvez désigner notre association comme légataire universel et lui confier la transmission, à un ami ou à un parent éloigné, d'un legs particulier net de frais et de droits. Nous nous chargeons d'acquitter les droits de succession en lieu et place de votre légataire. Les droits de succession s'en trouvent réduits, vos proches ne sont pas lésés, et les actions de la *Semaine de la Bonté* bénéficient de votre geste.

Vous les avez aidés

Favoriser la mobilité
Mme B, âgée de 35 ans, vit seule avec ses deux enfants dans une commune rurale, mal desservie en transport en commun. Son compagnon a quitté le domicile avec le véhicule familial. Mme B recherche activement un emploi dans le domaine médico-social. Elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour emprunter et sollicite la Semaine de la Bonté pour lui permettre de louer un véhicule. Une aide de 180 € lui est accordée

Participer aux frais de réparation d'un véhicule automobile
M. S et Mme F ont trois enfants à charge. Monsieur est agent d'entretien et madame mère au foyer. Les ressources de la famille se composent du salaire de monsieur et des prestations familiales. L'équilibre budgétaire est rendu fragile par plusieurs factures : réparation automobile, électricité, bois de chauffage. De nouvelles réparations sur le véhicule familial sont indispensables tant pour des besoins professionnels que familiaux. Les ressources de la famille ne permettent pas de financer cette réparation. Afin d'éviter une dégradation de la situation financière, la Semaine de la Bonté alloue une aide de 150 €.

Participer au financement d'un séjour en colonie de vacances
Monsieur G est veuf depuis 6 ans, il élève ses trois enfants, de 9 ans à 11ans. En arrêt maladie, malgré ses faibles ressources, il gère son budget au mieux et n'a aucun retard de paiement. La famille bénéficie d'une mesure éducative en faveur des 3 enfants. Un projet de colonie de vacances est envisagé mais, malgré les prestations sociales, il reste 500 € à financer. Avec d'autres associations, la Semaine de la Bonté permet le départ des enfants en colonie en lui attribuant 200€.

Aide au financement du permis de conduire
Mme J, mère de deux enfants de 10 et 4 ans, après une période très difficile nécessitant une prise en charge globale par les services sociaux, a retrouvé un logement et des moyens de garde pour son dernier enfant. Elle a travaillé comme assistante de vie en EHPAD et souhaite suivre une formation d'aide-soignante. Elle a obtenu son code, et, afin d'être mobile a décidé de préparer le passage du permis de conduire. Elle a déjà financé plusieurs heures de conduite mais ses ressources ne lui permettent pas de poursuivre sa formation. Un plan de financement est élaboré en lien avec d'autres associations afin de lui permettre de poursuivre son apprentissage. La Semaine de la Bonté y contribue pour 150€.

Appel 2024 2025

Chers donateurs,
Votre association sera bientôt centenaire. Il y a 70 ans elle a été reconnue d'utilité publique. Certes sa notoriété a diminué, ses ressources également, mais, sans faillir, elle a poursuivi ses actions d'aide aux familles et continue de faire partie des rares associations qui apportent une aide financière face à des situations personnelles difficiles.

La baisse progressive des dons nous conduit, pour pérenniser nos actions et conforter la situation financière de l'association, à engager un programme de réduction des frais qui va nous permettre d'économiser environ 40 000€ de location, de salaires et charges. Ce sont 40 000€ de secours supplémentaires, plus de 250 familles aidées.
Ceci n'est possible que grâce à la décision d'IMPACT PARTNERS, entreprise finançant des sociétés à impact social, de nous héberger gracieusement dans ses locaux. Nous les remercions chaleureusement de nous aider à poursuivre nos actions grâce à ce don en nature.

Les ruptures familiales, les violences conjugales ont le plus souvent des conséquences financières importantes sur les mères de famille qui, brutalement, se retrouvent dans des situations de stress face aux difficultés sociales et financières ; relogement à organiser, crédits à rembourser, enfants à élever… . Un salaire en moins déséquilibre profondément la gestion budgétaire. En province, le moindre incident, comme l'entretien de l'automobile indispensable au maintien dans l'emploi, conduit à des situations difficiles et parfois dramatiques.
La recherche, le maintien dans l'emploi sont directement liés à la mobilité. Ainsi, Colette travaille en équipe et débute à 5h30, Marie effectue 40 kilomètres par jour pour aller travailler, Jeanne est

…/…

Infirmière de nuit à l'hôpital, Sandra aide les personnes âgées à domicile. Toutes les quatre ont besoin d'un véhicule pour travailler.

54% des personnes en fragilité refusent ou perdent un emploi pour des raisons de mobilité.

Plus de 50% des secours accordés par la Semaine de la Bonté concernent des problèmes de mobilité : réparation ou entretien d'un véhicule, aide au passage du permis de conduire, financement de l'achat ou de la location d'un véhicule…

Chères donatrices, chers donateurs, vos dons contribuent au maintien dans l'emploi, à faciliter la vie de familles monoparentales, à éviter la précarité.

Vous êtes régulièrement sollicités par d'autres associations aux missions également essentielles, mais sachez que vos dons à la Semaine de la Bonté aident principalement des femmes en difficultés et que les secours sont attribués en moins de dix jours.

Merci pour votre générosité. Grâce à vous nous aiderons en 2025 plusieurs centaines de familles à surmonter les difficultés rencontrées.
Elles vous en remercient ainsi que le Conseil d'Administration et les bénévoles.

Encore merci et très bonne fin d'année.

Le Président

Daniel PLOIX

♥ LA SEMAINE DE LA BONTÉ ♥
reconnue d'utilité publique depuis le 31/01/1955
st.lasemainedelabonte@sfr.fr

CHANGEMENT D'ADRESSE

Grace à la générosité d'une société spécialisée dans l'investissement social et environnemental, nous serons hébergés à titre gracieux, à partir du 1er novembre 2024, dans de nouveaux locaux.

La Semaine de la Bonté Impact Partners
22 Rue de la Pépinière 75 008 PARIS

Nous profiterons de ce déménagement pour modifier notre organisation (horaires téléphone …) . Toutes les informations relatives à ces changements sont disponibles sur notre site Internet
www.semainedelabonte.fr

Madame X vous remercie

mars 2024

Je tenais sincèrement à vous remercier personnellement pour votre aide financière, avec ce chèque bon d'essence.

Cela m'est d'une grande aide pour pouvoir effectuer le trajet durant ma formation.
Actuellement en reconversion professionnelle, avec un enfant d'un an, ces six derniers mois ont été compliqués financièrement.

C'est grâce à des associations comme la vôtre que j'ai réussi à aller au bout de mon objectif.
Encore un grand remerciement à l'association la Semaine de la Bonté pour ce geste généreux.

Conseil d'Administration

Président : Daniel Ploix.
Vice-Président : Gérard Roulet
Secrétaire Général : Pierre Girardin.
Secrétaire Général Adjoint : Élisabeth Béatrix.
Trésorier : Roger de Vernejoul.
Françoise Beaumier, Geneviève Berdaguer, Monique Boulet, André Cessart, Philippe Cattiaux, Michel Gervais, François Hudry, Régis Neveux, Chantal Proix, Roger Segalen, Sorin Ticlette

Compte d'emploi des ressources (en €)

	2 022	2 023
Emplois		
1 Missions sociales		
Secours distribués*	139 751	112 747
régularisation sur ex. antérieurs	-22 871	-23 328
Frais de traitement des dossiers	38 753	44 840
Sous total 1	***155 633***	***134 260***
2 Frais d'appel à la générosité		
Frais d'envoi des appels	11 661	8 527
Frais de traitement des dons	13 204	15 370
Sous total 2	***24 865***	***23 897***
3 Frais de fonct. associatifs	11 153	13 159
Total des emplois	***191 651***	***171 315***
Ressources		
Dons du public et cotisations	90 329	91 493
Legs	762	
Produits (+) ou charges (-)	-17 618	52 178
Total des ressources	***73 473***	***143 671***
(-)transfert/(+) prélev. sur les réserves	118 178	27 644

Bilan

	2 022	2 023
Actif		
Immobilisations nettes	2 400	2 400
Caisse-Banques	63 225	53 798
Valeurs mobilières de placement	579 871	554 042
Total de l'actif	***645 496***	***610 240***
Passif		
Dotations initiales	125 231	125 231
Fonds de réserve statutaire	182 660	182 660
Réserves en attente affectation	31 974	4 203
fonds dédié sur dons et legs	395 431	305 024
Dettes diverses	28 378	20 766
(dettes sociales + charges en attente débit)		
prélev sur fonds dédié + résultat	-118 178	-27 644
Total du passif	***645 496***	***610 240***

** payés dans l'année ou en cours de paiement. Les secours émis dans l'année se sont élevés à: 103 627 €*

Nous ne recevons aucune subvention publique. Les comptes 2023 de l'association et le rapport d'activité 2023 ont été présentés à notre Assemblée Générale de mai 2024